

Un chiffre

3 C'est le nombre de communes nouvelles dans le Puy-de-Dôme : Aulhat-Flat, Nonette-Orsonnette et Chambaron-sur-Morge. En France, 542 ont été créées depuis 5 ans à partir du regroupement de 1.820 villes ou villages. Du jamais vu depuis 1789.

NUMÉROS UTILES

LA MONTAGNE

RÉDACTION.
47, rue du Commerce, à Riom,
tél. 04.73.67.10.00 ;
fax. 04.73.67.10.09 ;
mail : riom@centrefrance.com

RÉGIE PUBLICITAIRE

PUBLICITÉ. Tél. 04.73.17.30.42.
Fax. 04.73.17.30.09.
PETITES ANNONCES.
Tél. 0825.818.818 (*)
Fax. 04.73.17.30.19.
AVIS D'OBSEQUES.
Tél. 0825.31.10.10 (*)
Fax. 04.73.17.31.19.

ANNONCES LÉGALES.

Tél. 0826.09.01.02 (*)
Fax. 04.73.17.30.59.
ANNONCES EMPLOI.
Tél. 0826.09.00.26 (*)
Fax. 04.73.17.30.59.
(*) 0,18 € ttc/mn.
45, rue du Clos-Four, BP 90124,
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2.

URGENCES

POLICE. Tél. 04.73.33.43.63.
GENDARMERIE. Tél. 04.73.38.20.87.
HÔPITAL. Tél. 04.73.678.000.
MÉDECIN. Pour Riom et Mozac :
de 20 h à 8 h, faire le 15.
Pour Volvic : de 20 h à 8 h, maison
médicale, consultations et visites sur

rendez-vous, faire le 15.
PHARMACIE. Samedi de 12 h à 21 h,
Massardier, 15, rue du Commerce ;
dimanche toute la journée jusqu'à
21 h, Massardier, 15, rue du
Commerce ; de 21 h à 9 h,
s'adresser au commissariat.

SERVICES

OFFICE DE TOURISME. 27, place de
la Fédération, tél. 04.73.38.59.45. De
9 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 17 h.

LOISIRS

BIBLIOTHÈQUE. De 10 h à 17 h.
MUSÉE MANDET.
14, rue de l'Hôtel-de-Ville. Ouvert
de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Tél. 04.73.38.18.53.
MUSÉE RÉGIONAL D'Auvergne.
Réouverture au public début
mai 2018, mais reste ouvert pour les
groupes sur demande
au 04.73.38.18.53.
PISCINE. Ouverte de 14 h à 19 h.
MARCHÉ. Dans les rues du centre-
ville et sous la halle, le matin.
TOUR DE L'HORLOGE. De 10 h à
12 h et de 14 h à 17 h.
**CINÉMA LE LUX. Monsieur Chat et
les Shammies.** À 14 h et 15 h.
Au revoir là-haut. Samedi et
dimanche à 16 h.
La poursuite infernale. Samedi à
18 h 30 ; dimanche à 14 h.
The Homesman. Samedi
à 21 h 45 ; dimanche à 18 h 15.

Riom → Vivre sa ville

COMMUNE NOUVELLE ■ La Moutade et Cellule ont fusionné au 1^{er} janvier 2016 et ne le regrettent pas du tout

Un nouvel horizon nommé Chambaron

Cela va faire bientôt 2 ans que Chambaron-sur-Morge est née de la fusion de La Moutade et de Cellule. L'occasion de faire un petit bilan de cette commune nouvelle.

Fabrice Mina

fabrice.mina@centrefrance.com

En passant sur la route départementale qui relie Riom à Aigueperse, rien n'a changé : à l'endroit du radar que tout le monde connaît, il reste toujours les panneaux qui indiquent où tourner pour rejoindre La Moutade ou Cellule. Même à 70 km/h, les automobilistes qui ne font que passer ne se doutent donc pas que le paysage local a vu la naissance de Chambaron-sur-Morge. Il faut dire que cette révolution se déroule en douceur.

« Les économies se font toutes seules »

L'idée trottait dans les têtes depuis 2005. Mais les élus de La Moutade et de Cellule se sont réellement attaqués au dossier au lendemain des municipales de 2014. Initialement, des échanges ont même commencé avec Davayat, Beauregard-Vendon, Le Cheix et Pessat-Ville-neuve. Les deux premières communes, qui n'appartiennent pas à la même intercommunalité, ont rapidement jeté l'éponge. Les deux autres ont décliné pour diverses raisons : « Pour un mariage réussi, il faut que tout le monde soit d'accord », confie Marie-Pierre Lorin,



IDENTITÉS. Les bourgs de La Moutade et de Cellule n'ont pas disparu avec la création de Chambaron-sur-Morge.

maire déléguée de la Moutade, et Philippe Gaillard, maire délégué de Cellule.

Pour les deux élus, le déclin reste la loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) : « D'une réflexion, nous avons pu passer aux actes. L'enjeu est de savoir comment faire pour que nos petites communes continuent à exister. Il faut s'adapter. Et le dispositif des communes nouvelles était une manière d'anticiper librement. L'occasion de mettre nos atouts en avant et d'améliorer nos faiblesses. »

Chacune de leur côté, Cellule et La Moutade vivaient des situations compliquées avec des finances tendues et des services menacés. « Il fallait soit emprunter, soit augmenter les impôts, soit réduire la qualité de nos services. Ce n'est pas comme ça que nous allions rendre nos villages plus attractifs. »

La solution était donc de créer une commune nouvelle et le pas a été franchi au 1^{er} janvier 2016. « Nous avons décidé de tout harmoniser par le haut, au niveau des services, de la fiscalité

ou des agents. Mais nous n'avons pas tout fracassé : comme il fonctionne bien, nous avons par exemple conservé notre regroupement pédagogique avec Davayat et Le Cheix. Ce n'est pas forcément notre but mais les économies se font toutes seules, notamment sur les dépenses de fonctionnement. En 2 ans, nous avons fait 100.000 € d'économies, tout en maintenant de hauts régimes indemnitaires et sans augmenter les impôts. La mutualisation nous permet de dégager des marges de manœuvre. Nous avons pu maintenir le CCAS à La Moutade, améliorer les heures d'ouverture de la mairie ou encore créer un conseil municipal des jeunes. Notre capacité d'investissement a été multipliée par trois. »

Cette fusion a également été l'occasion de remettre à plat et de maintenir les subventions aux associations : les deux communes comptent sur un tissu associatif fort pour les dynamiser.

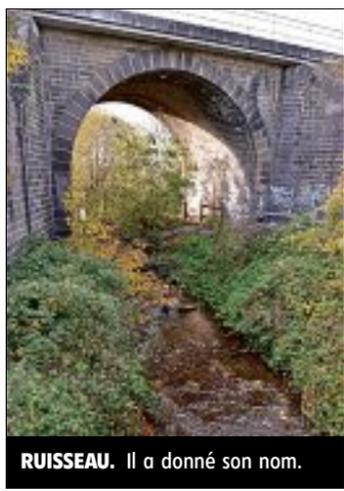
S'ils ne regrettent rien, les élus ne sont pas dupes : « Ce n'est ni le paradis, ni une solution miracle. Mais nous avons désormais les reins les plus solides. Il fallait faire ce regroupement au nom de l'intérêt général. Et notre porte reste ouverte à ceux qui voudraient nous rejoindre ! » ■

Petites réticences, surtout sur la forme

La création de la commune nouvelle semble plutôt bien acceptée par la population.

« Pour l'instant, je ne vois pas de changement. Je ne sais pas si c'est bon ou mauvais signe. » Ce pétanqueur qui profite entre amis du soleil automnal résume plutôt bien le sentiment général. Les habitants de La Moutade et de Cellule n'ont pas encore assez de recul. Mais sentent bien qu'il fallait faire quelque chose pour que leurs villages continuent d'exister.

C'est peut-être ce nouveau nom de Chambaron-sur-Morge qui a le plus de mal à passer : il vient du cours d'eau qui se jette



RUISSEAU. Il a donné son nom.

→ QUESTIONS À...



CHRISTINE PIRÈS-BEAUNE, députée de Riom, co-auteur avec Jacques Pélissard de la loi de mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle.

Que pensez-vous du regroupement de communes ?

Quand on se demande si on ne pourrait pas faire mieux ensemble, on va dans le bon sens. C'est un bon dispositif parce qu'il n'est pas imposé. Il est choisi par les élus après mûre réflexion. Il ne faut pas le faire uniquement pour des raisons financières.

Quelles sont les bonnes raisons alors ?

C'est surtout fait pour offrir mieux et plus de services à la population. Et une voix qui porte plus au niveau intercommunal. Bien sûr, il y a des économies non négligeables réalisées, par exemple, en mutualisant les coûts de maintenance ou de contrats. Sans compter sur les bonifications que le gouvernement veut prolonger et même étendre au-delà de 2020 : les communes nouvelles sont exonérées de la baisse des dotations de l'État et leurs dotations forfaitaires et de péréquation sont bonifiées.

Pourquoi si peu de communes franchissent le pas dans le Puy-de-Dôme ?

Certains projets sont dans les cartons. Mais si on ne fait pas la promotion de ce dispositif, les élus n'y pensent pas forcément. D'autant plus qu'il faut qu'ils acceptent de perdre un peu de leur pouvoir. Il manque un VRP de la commune nouvelle pour sillonner le territoire. L'État aurait dû y penser.